

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **32 (1961)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Les vacances horlogères en 1962. — Les vacances horlogères en 1962 viennent d'être officiellement fixées. La première semaine de vacances débutera le lundi 23 et finira le samedi 28 juillet 1962. Il est recommandé aux associations patronales de fixer la seconde semaine de vacances horlogères immédiatement après la période officielle, soit du lundi 30 juillet au samedi 4 août. On constate que les industries apparentées à l'horlogerie ferment de plus en plus leurs portes à la même époque.

La consommation du bois continue à augmenter en Europe. — Il ressort du bulletin publié conjointement par la CEE et la FAO que, pendant le premier semestre de 1961, la consommation et la demande de bois en Europe sont allées croissant et que la situation du marché européen du bois a été satisfaisante.

Les livraisons ont été suffisantes et les mouvements des prix, dans un sens ou dans l'autre, ont été faibles ; les prix ont eu tendance à monter. Les achats à terme sur les marchés des pays septentrionaux ont été peu importants en mars, mais ils ont repris activement vers le mois d'avril, dans un climat d'optimisme tempéré.

Pénurie de cadres scientifiques et techniques. — Des enquêtes faites par l'Unesco et par d'autres institutions officielles, il résulte qu'en 1950 l'industrie des machines et de la métallurgie occupait dans notre pays 4514 ingénieurs alors qu'en 1956, il y en avait plus de 6000. On signale, en particulier, que le Danemark, dont la population est numériquement inférieure à celle de la Suisse, pouvait disposer des services de 15 000 ingénieurs en 1957 ; une constatation identique a été faite dans bon nombre de pays du globe.

Traduits en langage direct, les chiffres des statistiques mettent en évidence les moyennes suivantes : Aux Etats-Unis d'Amérique, on compte 50 ingénieurs par 1000 habitants, en URSS 41, en Pologne 24, en Norvège 9, et en Suisse 1. On conçoit aisément qu'un cri d'alarme ait été lancé dans toutes les écoles moyennes de notre pays et dans les Universités pour tenter de combler cette grave lacune.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité :
Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :
IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.